

Brignais, le 20 mars 2023

## INFORMATION À TOUS LES LOCATAIRES DE L'OPAC DU RHÔNE

Mesdames et messieurs les locataires de l'Opac du Rhône,

En septembre 2022 le directeur général de l'Opac du Rhône vous avait écrit pour vous informer de la situation relative aux conditions d'achat de l'électricité des parties communes et du recours par l'Opac du Rhône à « l'offre de secours » d'EDF.

L'Opac du Rhône a engagé sans délai la mise en œuvre d'un plan de sobriété dont les résultats précis sont en cours d'évaluation. D'ores et déjà, il est établi que la baisse est d'au moins 10% des volumes consommés le dernier trimestre 2022. Vous avez participé activement à diminuer ces consommations électriques et je vous en remercie. Pour autant, cette réduction ne suffit pas à compenser toute la hausse du coût de l'électricité.

A ce jour, il n'est pas encore possible de déterminer avec précision les coûts 2022 de l'électricité des parties communes. L'Opac du Rhône reste dans l'attente des chiffres définitifs qu'EDF doit finaliser en fonction du « bouclier tarifaire électricité » applicable en 2022.

La régularisation de vos charges 2022 débutera en avril 2023 et s'échelonnera sur plusieurs mois, sur la base des éléments connus par l'Opac du Rhône. Si le bouclier tarifaire permet de réduire votre facture finale, l'Opac du Rhône procédera alors à des avoirs sur votre compte client.

\*

En 2023, le niveau des prix de l'électricité restera malheureusement élevé. L'Opac du Rhône a pu souscrire avec EDF un contrat de fourniture d'énergie sur la base d'un tarif stable sur l'année, inférieur à 2022 mais supérieur à 2021.

Il est donc désormais possible de vous communiquer le montant des provisions de charges d'électricité pour 2023. Compte tenu du prix actuel du KWh, l'Opac du Rhône a adapté à la hausse le calcul de ces provisions afin de lisser cette dépense et de vous éviter une trop forte régularisation au printemps 2024.

**INFORMATION COMPLÉMENTAIRE  
DESTINÉE UNIQUEMENT  
AUX LOCATAIRES DE L'OPAC DU RHÔNE  
QUI OCCUPENT UN LOGEMENT ÉQUIPÉ  
D'UN CHAUFFAGE COLLECTIF AU GAZ**

Le tarif du gaz connaît aussi de fortes variations depuis quelques mois.

L'Opac du Rhône avait souscrit un contrat qui a garanti le maintien d'un prix faible et stable jusqu'en décembre 2022. A partir de janvier 2023, le nouveau contrat de fourniture de gaz souscrit par l'Opac du Rhône tient compte des prix du marché. Il rend nécessaire l'actualisation de vos provisions de charges à la hausse. Comme pour l'électricité, elles ont été modifiées en conséquence.

L'Etat a mis en place un « bouclier tarifaire gaz » visant à vous protéger des fortes fluctuations des marchés. En 2023, ce bouclier tarifaire vous permettra de bénéficier du tarif plafonné au niveau national.

En vous assurant de notre pleine mobilisation pour vous aider face à ces difficultés liées à la hausse du coût de l'énergie, nous vous prions de croire, mesdames et messieurs les locataires de l'Opac du Rhône, à l'expression de nos salutations les meilleures.

Le directeur du patrimoine

Jean-Philippe Mercier

Le directeur du département  
services aux clients

Guillaume Rio